

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Mardi Onze du mois de Juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADELAÏDE – Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Wennie MOLIA – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mme Mévice VERITE) – Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) – MM. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à Mme Marie-Renée ADELAÏDE) – MM. Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Marguerite MURAT) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 05 Juillet 2023

Date d'affichage : 05 Juillet 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 23

Absents : 12

Procurations : 8

Appelés à voter : 31

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Rebecca BELLEVAL
.....

**FIXATION DES TARIFS
PLAFONDS POUR LES
ACTIVITES REALISEES DANS
LE CADRE DE LA REGIE DU
PALAIS DES SPORTS ET DE
LA CULTURE**

CM-2023-6S-DCG-54

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération n° INCM-2020-1S-DAG-05 du 5 Juillet 2020, portant délégation au maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et l'autorisant notamment à créer les régies communales ;

Vu la délibération en date du 22 décembre 2020, portant création de la régie du palais des sports et de la culture relative aux opérations d'avances et de recettes du SPA du palais des sports et de la culture du Gosier ;

Vu la délibération n° CM-2023-6S-DCG-53 du 11 juillet 2023 portant abrogation de la délibération en date du 22 décembre 2020 relative à la création de la régie du palais des sports et de la culture ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12/06/2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 4 juillet 2023 ;

Considérant la nécessité de garantir le paiement des menues dépenses de la structure et l'encaissement des recettes ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs plafonds pour les activités gérées par la régie du Palais des sports et de la culture, en application de la délibération du 5 juillet 2020, déléguant cette compétence au Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 15 voix « pour » ; 5 voix « contre » ; 3 abstentions ; 8 non votants

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire à fixer les tarifs plafonds pour les activités gérées par la régie du Palais des sports et de la culture, dans les limites mentionnées ci-dessous :

SPECTACLES ET ÉVÉNEMENTS NON SPORTIFS : DU VENDREDI AU DIMANCHE, VEILLE DE JOURS FÉRIÉS ET JOURS FÉRIÉS

NATURE	PLAFOND
Gymnase assis debout - petite jauge	9 000 €
Gymnase assis debout - moyenne jauge	12 600 €
Gymnase assis debout - grande jauge	16 500 €
Gymnase tout assis debout - petite jauge	6 000 €

Gymnase tout assis debout - moyenne jauge	9 000 €
Gymnase tout assis debout - grande jauge	12 000 €
Gymnase - tout debout	10 500 €
Gymnase - mezzanine	2 250 €
Gymnase - loge premium	3 000 €
Dojo	2 400 €
Salle polyvalente	1 500 €
Patio	1 500 €
Plein air - parvis - préau	2 100 €
Privatisation de l'établissement	24 000 €

SALONS

NATURE	PLAFOND
Gymnase	10 500 €
Dojo	6 000 €
Salle polyvalente	1 500 €
Patio	3 000 €
Plein air - parvis - préau	3 000 €
Privatisation de l'établissement	24 000 €

EVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS AVEC BILLETTERIE TOUT PUBLIC :

NATURE	PLAFOND
Petite jauge tribune 1	3 000 €
Grande jauge tribune 1 et 2	4 500 €
Dojo	2 400 €
Salle polyvalente	900 €
Plein air - parvis - préau	1 200 €
Compétition sportive gymnase	1200 € / heure
Compétition sportive dojo	60 € / heure
Compétition sportive salle polyvalente	60 € / heure

EVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS AVEC BILLETTERIE RÉSERVÉE ET OU SPÉCIFIQUE :

NATURE	PLAFOND TOUT PUBLIC
Petite jauge tribune 1	2 400 €
Grande jauge tribune 1 et 2	3 000 €
Dojo	1 800 €
Salle polyvalente	600 €
Plein air - parvis - préau	900 €
Compétition sportive gymnase	120 € / heure
Compétition sportive dojo	60 € / heure
Compétition sportive salle polyvalente	60 € / heure

EVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS SANS BILLETTERIE :

NATURE	PLAFOND TOUT PUBLIC
Petite jauge tribune 1	1 800 €
Grande jauge tribune 1 et 2	2 400 €
Dojo	1 500 €
Salle polyvalente	450 €
Plein air - parvis - préau	600 €
Compétition sportive gymnase	60 € / heure
Compétition sportive dojo	60 € / heure
Compétition sportive salle polyvalente	60 € / heure
Entraînement sportif tout espace	60€ / heure

CONCOURS, FORMATIONS ET USAGES PROFESSIONNELS :

NATURE	PLAFOND TOUT PUBLIC
Salle de réunion	45 €/ heure
Mezzanine	60 €/ heure
Patio	150 € / heure
Salle polyvalente	180 € /heure
Dojo	240 € / heure
Gymnase	450 €/ heure

PRESTATIONS ANNEXES :

MÉNAGES

PRESTATIONS	TARIFS EN VIGUEUR	PLAFOND
Forfait événementiel niveau 1 avec locaux annexes		1 650 €
Forfait événementiel niveau 2 sans locaux annexes		13 500 €
Forfait événementiel niveau 2 avec locaux annexes		1 950 €
Forfait événementiel niveau 2 sans locaux annexes		1 500 €
Forfait événementiel - fosse sans locaux annexes		1 200 €
Forfait événementiel - fosse avec locaux annexes		1 500 €
Forfait dojo		600 €
Forfait dojo + appartement		750 €
Forfait salle polyvalente		540 €
Forfait salle polyvalente + salle de réunion		1050 €
Forfait sport gymnase niveau 1		1050 €
Forfait sport gymnase niveau 2		1350 €
Forfait mezzanine		240 €
Forfait patio		300 €
Forfait patio - préau		600 €

PERSONNEL :

PRESTATIONS	TARIFS EN VIGUEUR	PLAFOND
Dimanche et jours fériés forfait 7h 2 agents		1050 €
Majoration heures de nuit forfait 6h 2 agents		900 €
Forfait gardiennage de nuit forfait 12h 1 agent		900 €

MATÉRIEL :

PRESTATIONS	TARIFS EN VIGUEUR	PROPOSITION DE PLAFOND
Cloisons à l'unité par panneau		30 €
Tapis de protection		3 600 €
Dalles de protection		3 600 €

Article 2 : De préciser par contrat les modalités relatives à l'exécution de la location (tarifs, date de validité, conditions d'annulation, prestations annexes, invitations, etc..).

Article 3 : D'autoriser le Conseil municipal à signer tout acte relatif à cette affaire.

Article 4 : Le Maire de la ville du Gosier et le comptable public assignataire du service de gestion comptable de la Riviera du Levant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification
le 25 JUIL. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 11 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme



La secrétaire de séance



- Rebecca BELLEVAL -